

Ecole Élémentaire M.Colucci  
4 côte de Montoussé  
31390 LAFITTE-VIGORDANE  
Tél : 05.61.87.04.51  
Courriel : [ce.0310556l@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0310556l@ac-toulouse.fr)

**Procès verbal du premier conseil d'école**

**Jedi 17 Octobre 2019**

**18h -20h**

**Présents :**

Maire : Mme Karine Brun

Représentants des parents d'élèves élus : Laure DASTUGUE, Agnès MARCONNET, Nicolas ESPLAT

Enseignantes : Mme Turroc, Mme Abadie,

Directrice de l'Alae : Mme Lebrun

Membres excusés : Thierry Sévilla, Mme Cousin, (chargés aux affaires scolaires) Mr Chaussard (Inspecteur de l'Education Nationale), Mr Despierre (DDEN), Audrey RASPAUD (enseignante), Olivier ROQUES (enseignant), Nacim KERKOUR (représentant des parents d'élèves)

Chaque membre du CE se présente.

Préambule : Christine Renon était une directrice d'école en Seine-Saint-Denis. Elle s'est donné la mort au sein de son établissement lundi 23 septembre. Elle a laissé une lettre, détaillant ses conditions de travail et la pression qu'elle subissait.

Beaucoup d'enseignants(tes), directrices (eurs), se sont retrouvés (ées) dans ce qu'elle décrit.

Nous voulions ici lui rendre hommage.

**I-Présentation des membres du conseil d'école de l'année 2019/2020:**

Résultats des élections : une liste de candidature a été déposée. Suite au vote le vendredi 11 octobre, la liste a obtenu 4 postes de titulaires : Mme Dastugue (classe de Cp-Ce1), Mme Marconnet (classe de Ce2-Cm1), Mr Esplat (classe de Cm1-Cm2), Mr Kerkour (classe de Ce1-Ce2).

Le vote par correspondance a été largement utilisé par les parents d'élèves.

Il y a eu 158 inscrits, 74 votants, 8 bulletins nuls et 66 votes exprimés.

**II – Une collaboration dans le cadre de la loi :**

Edumoov : Depuis cette année, suite à des remontées de délégués de parents quant à des dysfonctionnement de communication, l'école s'est mis sur édumoov (cahier de liaison +devoirs) tout en continuant la communication écrite, qu'en pensez-vous ?

Parents délégués : Retour positif des parents, seul un manque est constaté quand il y a un remplaçant.

L'équipe enseignante lit un courrier d'un parent insatisfait d'édumoov.

Dans le cadre de conseil d'école, notre volonté est de travailler en collaboration avec la mairie, les représentants de parents et à travers eux, tous les parents d'élèves. Or cette collaboration est parfois difficile à mettre en œuvre.

Pour rappel la Loi pour une école de la confiance Titre I. Garantir les savoirs fondamentaux pour tous  
CHAPITRE I – L’engagement de la communauté éducative Article 1 Après l’article L.111-3 du code de l’éducation, il est inséré un article L. 111-3-1 ainsi rédigé : « Art. L. 111-3-1 – Par leur engagement et leur exemplarité, les personnels de la communauté éducative contribuent à l’établissement du lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l’éducation. Ce lien implique également le respect des élèves et de leur famille à l’égard de l’institution scolaire et de l’ensemble de ses personnels. »

Cette relation de confiance et de respect est la base pour que nous puissions travailler dans de bonnes conditions avec vous mais surtout avec vos enfants. Si le respect ou la confiance n’y est pas, nous ne pouvons pas travailler correctement avec nos élèves. Or ce rapport de respect à l’égard de l’institution scolaire et de l’ensemble de ses personnels est trop souvent mis à mal (classe découverte où des parents nous disent ne pas adhérer à notre projet pédagogique bien sur validé par la seule personne apte à le faire, l’inspecteur / des parents critiquent nos choix d’outils ou de démarches pédagogiques : là encore nous ne comprenons pas, nous sommes les professionnels, ce n’est pas à des parents à nous dire comment et avec quel outil nous devons travailler, là encore seul l’inspecteur peut émettre un avis, nous avons tous été inspectés très récemment et avons tous la confiance de notre inspecteur ).

Ce climat de méfiance, de remise en cause est à force minant, démotivant. Nous avons décidé de ne plus les accepter parce que nous voulons pouvoir continuer à bien travailler avec nos élèves. Nous n’évoquerons pas ces points en conseil d’école car ils sont illégitimes, par contre, nous ne laisserons plus passer ces critiques qui petit à petit crée un mauvais climat, l’équipe recevra donc systématiquement ces parents critiques voire agressifs pour rappeler le principe de respect et de confiance nécessaires à notre travail.

Délégué : est-il possible de faire signer une charte aux parents ?

### **II-Activités périscolaires :(Alaé du matin, midi et soir)**

Gaëlle Lebrun directrice de l’ALAE .

159 inscrits, 8 classes.

Accueil de 7h30 à 8h20 – 12h-13h50 -16h30 – 19h

Événements : soirées famille, halloween, spectacle mutualisés avec Gratens et St Elix , Carnaval, chasse aux œufs, fête de la musique, spectacle de fin d’année, petit déjeuner famille.

Karine Brun : propose un petit déjeuner mutualisé maternelle, élémentaire, 8h – 8h30, le jour de la rentrée des classes.

Projets sur l’année : sport collectif, jardinage, écologie, je goûte tout, silence on lit, initiation au théâtre, l’art, les sports insolites, correspondance, PECCRAM, sophrologie, chant, pâtisserie, vidéo/photo, motricité maternelle.

### **III-Règlement du conseil d’école/Attributions :**

**(Code de l’Éducation, Arrêté du 15/05/85 relatif au conseil d’école, circulaire du 25/08/06 relatif au rôle et place des parents, circulaire 15/02/92 relatif au projet d’école, circulaire 9/06/91 relative au règlement type départemental des écoles)**

#### **Principe :**

Le conseil d’école est l’organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l’école, notamment sur le règlement intérieur de l’école et l’organisation de la semaine scolaire.

#### **Composition :**

Le conseil d’école est composé :

- du directeur de l’école, qui le préside,

- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,
- du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

#### **Membres supplémentaires :**

Le directeur académique des services de l'éducation nationale de la circonscription peut assister au conseil.

Peuvent également y assister, avec voix consultative :

- les personnes chargées des activités sportives et culturelles,
- les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique.
- l'équipe médicale scolaire,
- les assistantes sociales,
- les agents spécialisés de l'école maternelle.

#### **Fonctionnement du conseil :**

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents.

Dates des futurs conseils : 16/03/2020 et 23/06/2020.

#### **Attributions :**

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, en particulier les heures d'entrée et de sortie des classes.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Il définit le calendrier des rencontres entre les instituteurs et les parents d'élèves.

#### **IV-Règlement intérieur :**

Le règlement est lu à l'ensemble des membres. Il a été rédigé en conseil des maîtres.

La charte informatique est à intégrer dans le règlement de l'école et signée par tous les enseignants et personnel de l'école ayant accès à Internet.

Ajout : loi relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés. Décision du Conseil d'Etat du 19/07/2010.

Résultat du vote : Pour : 6- Contre : 0 Abstention : 0.

### **V-Bilan de rentrée :**

Cette année, nous avons 95 élèves répartis en 4 classes.

- CP-CE1 Mr ROQUES : 20 élèves
- CE1-CE2 Mme TURROC : 24 élèves
- CE2-CM1 Mme RASPAUD : 25 élèves
- CM1-CM2 Mme Abadie : 26 élèves

- Aide personnalisée complémentaire :

- l'aide personnalisée : 1 créneau par semaine selon les besoins
- le R.A.S.E.D :

Le réseau d'aide aux enfants en difficultés (R.A.S.E.D) est constitué cette année :

Poste maître d'adaptation (maîtresse E) : non pourvu

Poste maître G (rééducateur) : non pourvu

Mme Hélène DUMAS: psychologue scolaire

Le Rased propose des évaluations diagnostiques, des observations en classe, des aides aux enseignants en vue de l'orientation des élèves et assiste autant que possible aux équipes éducatives.

Le médecin scolaire : Mr Blanchard

- Action aux élèves en situation de handicap :

Cette année, 3 élèves ont un PPS (projet personnalisé de scolarisation). A ce jour, il y a 9 PPRE en cours sur l'école.

- Bilan de l'exercice incendie :

Les élèves ont effectué un exercice incendie le 3/10/2019.

Il s'est bien déroulé, les élèves ayant évacué en moins d'une minute l'école. Le résultat est positif.

- Exercice PPMS, intrusion

Un exercice PPMS intrusion a eu lieu le 11/10/2019.

### **VI-Projet d'école pour l'année 2019-2020 :**

Le projet d'école élaboré en conseil des maîtres et validé par Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale, court de 2018 à 2022. Il comporte 3 axes :

- la continuité des apprentissages avec pour objectifs de permettre une meilleure communication sur le suivi des élèves et favoriser la continuité et la cohérence des apprentissages.

- Le parcours de réussite scolaire des élèves avec pour objectifs de rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages et les responsabiliser.

- L'ouverture de l'école avec pour objectifs d'acquérir une culture commune et développer la citoyenneté des élèves.

### **ACTIONS OUVERTURE CULTURELLE**

#### **1.SORTIES**

- POUR TOUTES LES CLASSES

- La mairie offre aux élèves des écoles maternelle et élémentaire un spectacle le 5/12 prochain, à la grainerie. Budget bus de 610 euros.
- Kermesse de fin d'année : « portes ouvertes » dans tous les lieux de l'école car les enfants ce jour-là présentent leur travail.
- Spectacle avec Clary Jazz : nous aurons besoin de parents agréés vélo.

- Toutes les classes se rendent régulièrement à la médiathèque du village.
- Dans le cadre du financement des écoles rurales : nous avons reçu 13 tablettes et un écran numérique.
- Dans le cadre de la coupe du monde de rugby, nous organisons une rencontre avec les écoles de Capens et St Elix.

- CYCLE 3

- La classe de Cm1/Cm2 : Projet Théa : intervention de l'Agit. Une représentation finale au Fousseret.

- CYCLE Piscine

- Cycle piscine à partir du mois de mars, pour les classes de Mr ROQUES et Mme Turroc. Nous avons donc besoin de parents agréés.

**2. LANGUE VIVANTE ETRANGERE** : L'anglais est enseigné par chaque enseignant dans sa classe.

**3. PROJET « Chorale »** :

Une chorale, comme l'an dernier, est mise en place avec toute l'école.

Les décloisonnements Mme RASPAUD et Mme ABADIE : histoire, géographie et arts.

**VII-Coopérative scolaire :**

Mandataire : Mme TURROC

Le quitus de l'année scolaire écoulé a été signé par un parent, la directrice et un enseignant.

Solde du compte en début d'année : 2825.47 euros €

Depuis :

- Affiliation OCCE : -233.64
- Participation à la coopérative scolaire : +1224

Crédits et actions prévus cette année :

- photos de classe : elles auront lieu le 8/11 prochain

**VIII-Remontées des parents d'élèves :**

Aucune question n'a été remontée avant le conseil.

Clôture du conseil à 20h

Le secrétaire de séance

La directrice, présidente du Conseil d'école  
Mme Turroc